

Jadis à Guipavas

La milice des francs-archers

Jusqu'au XV^e siècle, le métier des armes et la guerre étaient l'affaire des chevaliers, écuyers et mercenaires recrutés pour le combat. Mais l'autorité et la force du roi ayant été ébranlées pendant la guerre de Cent Ans, Charles VII va raffermir la puissance royale et organiser une armée de francs-archers. Avec Michel Boucher, découvrons les miliciens de Guipavas.

Les francs-archers, créés en 1448, constituaient une sorte d'armée du roi France. Le pouvoir royal pouvait ainsi disposer d'une troupe permanente d'hommes à pied mobilisable rapidement en cas de troubles civils et de guerre. Il appartenait à chaque paroisse du royaume de recruter, en fonction de sa population, un ou plusieurs francs-archers volontaires ou non. L'archer avait pour obligation d'entretenir son armement (arc, arbalète, etc.) et son habillement (jaque, heaume, gantelets, etc.) fournis par la paroisse. On lui versait une solde de 4 francs par mois de service actif. Les francs-archers avaient des avantages. Ils étaient « francs », c'est-à-dire exempts d'impôts et de charges d'où leur nom de « francs-archers ». Ces roturiers qui s'étaient faits homme du roi étaient encadrés par des capitaines issus de la noblesse. Ces fils de paysans et de marchands subissaient parfois des vexations de la part des gentilshommes et des pages des seigneurs en armure lorsqu'ils arrivaient dans le camp avant la bataille. Ils faisaient aussi l'objet de réprimandes lors des revues militaires.

La revue du 10 juillet 1545

Les miliciens guipavasiens présents, Thomas Quiniou, Alain Derrien, Tanguy Kermarec et Yvon Tanguy firent sans doute profil bas lors de cette revue des francs-archers

ordonnée par le duc d'Étampes, gouverneur de Bretagne. En effet, on leur reprocha d'être mal armé et d'avoir une tenue laissant à désirer. Le chef de la revue fit l'injonction aux deux représentants de la paroisse de Guipavas qui les accompagnaient, Jean Prigent et François Roparz « *de fournir à ces archers portant arbalète, deux douzaines de carreaux (flèches courtes) par archer.* » Et aux autres francs-archers qui ne portaient pas d'arbalète, on leur recommanda de se revêtir « *d'un harnois (habillement militaire) meilleur que celui qu'ils portaient le jour de la revue, et sous huitaine* » !

L'exercice du tir à l'arc

Les archers et arbalétriers de la milice pouvaient s'entraîner dans le « parc perroquet », un champ de tir situé à l'ouest de Guipavas, à la périphérie de la seigneurie de Coataudon. Là, ils participaient tous les ans au célèbre concours de tir du « papegaut » (vieux mot français signifiant perroquet) placé au sommet d'un mât. Ce jeu martial était ouvert à tous ceux qui voulaient exercer leur adresse au tir aussi bien les nobles que les gens du peuple à l'exclusion des prêtres. Celui qui réussissait à abattre d'une flèche l'oiseau en bois était proclamé « roi du papegaut ». Le vainqueur était alors couvert d'honneurs et exempté « du droit de bil-lot », un impôt sur le vin. ■

MICHEL BOUCHER (AGIP)

1469

sous le roi Louis XI, la milice des francs-archers comptait 16 000 hommes dans tout le pays

1523

après des périodes de disgrâce suite à des défaites militaires, les francs-archers sont rappelés dans les armées par François I^{er}

1688

l'organisation de la milice change avec la création d'une milice royale. À Guipavas, les miliciens s'entraînent dès lors au château de Kernizan.

Nous reviendrons sur l'histoire de cette bâtisse, le mois prochain...



Gravure représentant un arbalétrier



Représentation d'un archer au centre